Modèle 1988

ANNEXE VII

CERTIFICAT DE CARROSSAGE

permettant, en application de l'article 12.1, de l'arrêté du 19 juillet 1954, l'immatriculation du véhicule sans réception à titre isolé.

(à fournir en 2 exemplaires pour l'immatriculation)

PB ENVIRONNEMENT
SAS au capital de 1 000 000 €
ZA Plateau de Bertoire - 25 av. J. Monnet
F-13410 LAMBESC
Tél. 04 42 92 79 30 - Fax 04 42 92 78 58
Siret 481 833 135 00017 - APE 2920Z

Le constructeur, soussigné :.....Inscrit sous le n°342A du code APE (1)

Le carrossier-constructeur, soussigné: Inscrit sous le n°3115 du code APE(1)

demeurant à :Tél :.....

déclare avoir monté sur le véhicule désigné ci-après et appartenant à (nom et adresse) :

.....

.....

la carrosserie suivante :Benne à ordures ménagères

certifie que le véhicule peut être immatriculé sans réception complémentaire compte tenu de ce que :

le châssis est resté conforme au type décrit dans la notice du constructeur et n'as subi aucune transformation:

le véhicule satisfait aux prescriptions des articles R.61, R.62, R.82 à R.94, R.98 à R.102 et R.104 du code de la route et des arrêtés pris en son application.

le porte à faux AR du véhicule, non compris les ferrures et charnières.(X=**1.478** m), satisfait aux limites minimales (**0.775** m) et maximales(**1.625** m) fixées par le constructeur -dans sa notice descriptive (1).

-dans l'accord joint de son service technique (1).

Et la longueur des ferrures est inférieure à 120 mm.

Les poids en charge sur les essieux sont égaux ou supérieurs aux charges au sol minimales et inférieurs ou égaux aux charges au sol maximales prévues par le constructeur.

La largeur du véhicule (**1.8** m) n'excède pas celle fixée par le constructeur (**2.10** m.)

Le véhicule ne sera pas immatriculé dans les genres TCP ou n'est pas un véhicule spécialisé non affecté au transport de marchandises (RESP, SRSP, VASP, sauf VASP-BOM).

Le véhicule ne sera pas immatriculé sous un double genre et (ou) une double carrosserie.

CARACTERISTIQUES DU VEHICULE (2):

Genre (3) :	**VASP**	
Carrosserie (4) :	**BOM**	
Marque :	**RENAULT**	
Type:	**SGFF24-35-25**	
N°d'identification:	**VF6SGFF248104614l**	
Nombre de places assises (conducteur compris) :	**3**	
Empattement: F=	**2.5**	m
F' (5) =		m

DIMENSIONS DU VEHICULE CARROSSE (hors tout) :

Longueur L =	**5.04**	m
Largeur l =	**1.8**	m
Surface L x l =	**9.07**	m²

CARACTERISTIQUES DE LA CARROSSERIE :

Longueur utile du chargement : T =	**3**	m
Porte à faux arrière du véhicule : X =	**1.47**	m
Longueur des ferrures et charnières : c=		m
Distance du centre de gravité du chargement à l'axe de la force, ou de la résultante des forces), appliquée(s) au sol par l' (ou les) essieu(x) arrière :		
Y=	**0.36**	m
Porte à faux arrière utile : Xu = (T/2) - Y =		m
Distance du centre de gravité du chargement à l'axe de la force (ou de la résultante des forces), appliquée(s) au sol par l'(ou les) essieu(x) avant, ou l'axe du pivot:		
F-Y =	**2.14**	m

-Poids total autorisé en charge: PTAC = ...	**3500**	kg
-**Poids à vide** (avec carrosserie) (6) =	**2640**	kg
PV=PC+M+Ca =		kg
PC: poids du châssis cabine en ordre de marche comprenant: réservoirs pleins, outillage de bord, sans conducteur ni passager, sans porte-roues ni roue de secours, avec accumulateurs.		
M: Poids du ou des portes-roues de secours garnis.		
Ca: poids de la carrosserie vide et de ses équipements.		
-Poids à vide sous l' (ou les) essieu(x) avant du véhicule carrossé (6) (ou sous pivot semi-remorque):		
PV.AV =	**1240**	kg
-Poids à vide sous l' (ou les) essieu(x) arrière du véhicule carrossé (6)		
PV.AR =	**1400**	kg
-Poids du conducteur et des passagers:		
P: 75 kg x (conducteur + passagers = ...	**225**	kg
-Poids du conducteur et des passagers sur l' (ou les) essieu(x) avant (7)		
(cas de cabine avancée) (1) : p.AV = p = ...	**225**	kg
(cas de cabine normale) (1) : p.AV = (2p/3) =		kg
-Poids du conducteur et des passagers sur l' (ou les) essieu(x) arrière (7)		
(cas de cabine avancée) (1) : p.AR = 0 kg		
(cas de cabine normale) (1) : p.AR = (p/3) =		kg
-Chargement : Ch = PTAC-PV-p. =	**635**	kg

(1) Barrer la mention inutile.
(2) Voir notice descriptive .
(3) Le genre indiqué ne peut être différent de celui ou de ceux prévus sur la notice descriptive.
(4) La carrosserie indiquée doit être à la nomenclature des carrosseries prévues par le code de la route.
(5) F' = distance de l'axe de la force (ou de la résultante des forces) appliquée(s) au sol par l' (ou les) essieu(x) avant ou de l'axe du pivot d'attelage, à l'axe de la force (ou de la résultante des forces) appliquée(s) au sol par l' (ou les) essieu(x) arrière.
(6) Joindre les tickets de pesée correspondants.
(7) Dans le cas de cabine "hors-série" p.AV et p.AR seront calculés en fonction de la position du conducteur et de ses passagers par rapport à l'essieu considéré.

Si le véhicule comporte plus d'un essieu avant, ou si les essieux arrières sont inégalement chargés ou espacés, reproduire ci-dessous un schéma analogue à ceux figurant en appendice aux annexes VII et VIII de l'arrêté du 19 Juillet 1954.

REPARTITION DU CHARGEMENT:

Essieu(x) AV (ou pivot)	Ch AV = Ch x (Y / F') =	**635**	x	**0.36** / **2.5**	=	**91.5**	kg
Essieu(x) AR	Ch AR = Ch x ((F'-Y) / F') =	**635**	x	**2.5 – 0.36** / **2.5**	=	**543.5**	kg

REPARTITION DU POIDS TOTAL EN CHARGE (PTC)

Essieu(x) AV (ou pivot).	{ Poids à vide : PV.AV =	**1240**	kg	Essieu(x) AR	{Poids à vide : PV.AR =	**1400** kg
	{ Poids conducteur et passagers:				{Poids conducteur et passagers :	
	{ p.AV =	**225**	kg		{p.AR =	kg
	{ Ch AV total =	**91.5**	kg		{Ch AR total =	**543.5** kg
	{ PT AV total =	**1556.5**	kg		{PT AR total =	**1943.5** kg
	PT AV autorisé :				{PT AR autorisé :	
	{ Minimal (2)		kg		{Minimal (2)	kg
	{ Maximal (2)	**1750**	kg		{Maximal (2)	**2200** kg

Fait à LAMBESC le **07/05/08**

Signature et cachet

PB ENVIRONNEMENT
SAS au capital de 1.000.000 €
ZA Plateau de Berdoire - 25 av. J. Monnet
13410 LAMBESC
Tél. 04 42 92 79 30 - Fax 04 42 92 78 58
Siret 481 883 135 00017 - APE 2920Z

NOTA:

Porte à faux AR utile : distance de l'extrémité AR hors tout d'un véhicule non compris, s'il y a lieu, l'épaisseur du dispositif de fermeture (porte, hayon) et la longueur des ferrures et charnières, à l'axe de la force (ou de la résultante des forces) appliquée(s) au sol par l'(ou les) essieu(x) arrière.

Ferrures et charnières : dispositifs (ferrures et charnières de la porte AR, tampons, crochet d'attelage…) de poids négligeable placés à l'arrière d'un véhicule.

Le chargement est supposé concentré au point G (centre de gravité), milieu de la longueur utile de chargement.

Dans le ces contraire, la position du centre de gravité doit être déterminée en premier lieu.

Caisses mobiles multiples : G à indiquer sur le véhicule porteur en fonction du Ca, qui dans le cas particulier doit correspondre au poids de l'élément mobile vide et de ses équipements.

RENAULT TRUCKS SAS
Description des véhicules

SGFF24-35 / SHFF24-35 / SHTF24-35

DHFF24-35 / DHTF24-35

0 GENERALITES

0.1 Constructeur: **RENAULT TRUCKS SAS-99, Route de LYON - 69802 SAINT PRIEST.**
0.3 Marque: **RENAULT.**
0.4 Désignation commerciale : **MAXITY**
0.5 Catégorie internationale : **N1**
0.6 Genre . **châssis-cabine pour CTTE ou pour VASP**
0.7 Type, Variante et Version :
Types - **SGFF24 / SHFF24 / DHFF24** (boîte 5V)
- **SHTF24 / DHTF24** (boîte 6V)
Variante - **35**
Versions - **25-29-34**
0.7.1 Décodage :
S (Cabine Simple) ou **D** (Cabine Double).
G (Moteur YD25-81 kW) ou **H** (Moteur YD25-96 kW).
F (Boîte 5 rapports) ou **T** (Boîte 6 rapports).
F24 (Famille du véhicule).
35 (PTAC : 3,5t).
25 (empattement 2,500 m) / **29** (empattement 2,900 m) / **34** (empattement 3,400 m)
0.8 Puissance administrative : **8 CV.**

1 CONSTITUTION GENERALE

1.1 Nombre d'essieux et de roues: 2 essieux, 2 roues simples à l'avant, 2 roues jumelées à l'arrière.
1.1.1 Emplacement des roues motrices : essieu 2
1.1.2 Emplacement des roues directrices : essieu 1
1.2 Dimensions des pneumatiques :
195/70 R15 - 104/102 R
1.3 Constitution du châssis ou de la coque : le châssis est constitué par un cadre formé par 2 longerons en forme de "U" et des traverses en tôle d'acier emboutie. L'assemblage est réalisé par des boulons.
1.3.1 Dimensions des longerons : 128 x 52 x 4
1.4 Emplacement et disposition du moteur : au-dessus de l'essieu 1 dans l'axe longitudinal du véhicule.
1.5 Emplacement de la cabine de conduite :
- cabine avancée basculante pour cabine simple **S**.
- cabine avancée fixe pour cabine double **D**.

2 MASSES ET DIMENSIONS (kg et m)

Au sein de la présente notice, les essieux sont numérotés de l'avant vers l'arrière

2.1	Masse en charge maxi admissible en service dans l'Etat (PTAC):			3500	
2.2	Masse en charge maxi ensemble admissible en service dans l'Etat (PTRA) :				
2.2.1	Sans dispositif de freinage de remorque :				
2.2.1.1	Avec remorque sans frein :			4250	
2.2.1.1.1	Masse en charge maxi admissible de la remorque sans frein dans la limite de celui indiqué en 2.2.1.1.			750	
2.2.1.2	Avec remorque équipée de freins à inertie :	pour type SGFF24-35		5500 / 7000 (*)	
				7000	
	(*) uniquement avec rapport de pont 4.625				
2.2.1.2.1	Masse en charge maxi admissible de la remorque avec frein à inertie dans la limite de celui indiqué en 2.2.1.2 :			2000	
				3500	
2.4	Masse en charge techniquement admissible :			3500	
2.5	Charges maximales admissibles				
2.5.1	Sur l'essieu 1 :			1750	
2.5.2	Sur l'essieu 2 :			2200	
2.6	Voie avant :			1,570	
2.7	Voie arrière :			1,395	
2.8	Empattements :		2,500	2,900	3,400

Type, Variante, Version :	SGFF24-35-25	SGFF24-35-29	SGFF24-35-34	SHFF24-35-25	SHFF24-35-29	SHFF24-35-34	DHFF24-35-29	DHFF24-35-34	(Boîte 5V)
				SHTF24-35-25	SHTF24-35-29	SHTF24-35-34	DHTF24-35-29	DHTF24-35-34	(Boîte 6V)

VEHICULES LIVRES EN CHASSIS CABINE

2.9	Poids à vide du véhicule en ordre de marche. Ces poids (variant dans la limite de 8 %) peuvent augmenter en fonction des options d'équipement								
	Empattement :	*2.500*	*2,900*	*3.400*	*2.500*	*2900*	*3400*	*2900*	*3,400*
2.9.0	Total :	1655	1675	1695	1655	1675	1695	1850	1870
2.9.1	Sur l'essieu 1 :	1195	1205	1215	1195	1205	1215	1300	1320
2.9.2	Sur l'essieu 2 :	460	470	480	460	470	480	550	550
2.10	Porte-à-faux avant :	1,063							
2.11	Porte-à-faux arrière :	1,091	1,391	1,691	1,091	1,391	1,691	1,391	1,691
2.12	Longueur hors tout :	4,654	5,354	6,154	4,654	5,354	6,154	5,354	6,154
2.13	Largeur hors tout :	1,870							

VALEURS LIMITES A RESPECTER APRES CARROSSAGE DU VEHICULE

2.9	Poids à vide du véhicule en ordre de marche. valeurs limites minimales pour le véhicule carrossé								
2.9.0	Total :	1933	1958	1973	1933	1941	1973	2100	2115
2.9.1	Sur l'essieu 1 :	1178	1199	1212	1178	1182	1212	1241	1260
2.9.2	Sur l'essieu 2 :	755	759	761	755	759	761	859	855
2.10	Porte-à-faux avant :	1,063							
2.11	Porte-à-faux arrière :								
2.11.1	Mini sans ferrure ni accessoire :	0,801	1,046	1,370	0,801	1,046	1,370	0,801	1,384
2.11.2	Maxi sans ferrure et accessoire :	1,626	1,886	2,211	1,626	1,886	2,211	1,846	2,171
2.11.3	Maxi avec ferrures et accessoires :	1,746	2,006	2,331	1,746	2,006	2,331	1,960	2,291
2.12	Longueur hors tout maxi sans ferrures ni accessoires :	5,189	5,849	6,674	5,189	5,849	6,674	5,809	6,634
2.12	Longueur hors tout :	5,309	5,969	6,794	5,309	5,969	6,794	5,923	6,754
2.13	Largeur hors tout (voir 10.1.3.1) :	1,900 à 2,200							
2.14	Intervalle autorisé pour la projection verticale, sur le plan horizontal sur lequel reposent les roues du véhicule : du centre de gravité de la charge : (carrosserie, aménagement et équipements, cargaisons) pour les véhicules porteurs. Cet intervalle est repéré par ses distances extrêmes mesurées à partir de la projection verticale de l'axe du premier essieu arrière sur le plan de projection défini ci-dessus :								
2.14.1	Distance mini :	0,112	0,182	0,270	0,112	0,182	0,270	-0,318	-0,231
2.14.2	Distance maxi :	0,525	0,602	0,690	0,525	0,602	0,690	0,225	0,183
2.15	Distance mini entre l'entrée de carrosserie et l'axe du dernier essieu avant :	0,650	0,650	0,650	0,650	0,650	0,650	1,610	1,610

ATTESTATION D'EQUIPEMENT :

Je soussigné RENAULT TRUCKS SAS atteste que le véhicule désigné ci-dessus est équipé des éléments, suivants :

1 - Pneumatiques :	Essieu 1 : **195/70 R15** Essieu 2 : **195/70 R15**
2 - Puissance :	**81** kW
3 - Couple de pont :	**4,111**
4 - Boîte de vitesses :	**5** rapports
5 - ABS	NON

7.7 Réservoirs de fluide ou d'énergie : réservoir de fluide à niveau visible placé sous le tableau de bord.
7.7.1 Mode d'alarme pour les défaillances :
a/ voyant lumineux de couleur rouge sur la planche de bord (liquide hydraulique).
b/ voyant lumineux de couleur orange sur la planche de bord (ABS).
7.7.2 Paramètre mesuré pour l'alarme :
a/ baisse de niveau de fluide.
b/ défaillance ABS.
7.7.3 Mode de contrôle du bon fonctionnement de l'alarme :
a/ à la mise du contact.
b/ à la mise du contact.
7.8 Type de freins:
7.8.1 Frein de service :
7.8.1.1 Sur l'essieu 1 : disques.
7.8.1.2 Sur l'essieu 2 : disques.
7.8.2 Frein de secours : disques.
7.8.3 Frein de stationnement : disques.
7.9 Dispositif ralentisseur : sans objet.

8 CARROSSERIE

8.1 Carrosserie : châssis-cabine.
8.2 Matériaux constituant la carrosserie : tôle d'acier emboutie et soudée.
8.3 Nombre de places assises :
. cabine **S** : 3
. cabine **D** : 6
8.4 Sièges :
8.4.1 A l'avant : 1 siège réglable pour le conducteur, 1 banquette pour les 2 passagers.
8.4.2 A l'arrière : 1 banquette arrière fixe 3 places pour cabine **D**.
8.5 Nombre de portes :
8.5.1 Latérales : 2 pivotantes vers l'avant, 4 pivotantes vers l'avant pour cabine **D**.
8.5.2 Arrière : sans objet.
8.5.3 Fermetures : de sécurité à 2 positions.
8.6 Emplacement et mode d'ouverture des vitres :
- glaces coulissantes verticalement sur les portes.
- glace fixe sur paroi arrière de la cabine.
8.7 Nature des matériaux utilisés pour les vitrages : verre.
8.7.1 Pare brise : feuilleté.
8.7.2 Vitres latérales : trempé.
8.7.3 Lunette arrière : trempé.
8.8 Equipement des places assises en ceintures de sécurité :
8.8.1 Places avant : 2 ceintures 3 points à enrouleurs aux places extrêmes et 1 ceinture 2 points sans enrouleur à la place centrale.
8.8.2 Places arrière : 2 ceintures 3 points à enrouleurs aux places extrêmes et 1 ceinture 2 points sans enrouleur à la place centrale (cabine D seulement).
8.9 Dispositif de protection latérale : sera monté lors du carrossage.
8.10 Dispositif de protection contre l'encastrement :
8.10.1 Avant : sans objet.
8.10.2 Arrière : oui, la position devra être vérifiée après carrossage.

9 ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

9.1 Feux de route : 2
9.2 Feux de croisement : 2, incorporés aux feux de route.
9.3 Feux de position :
9.3.1 Avant : 2, groupés aux feux de route.
9.3.2 Latéraux : installation à réaliser lors du carrossage des véhicules d'une longueur supérieure à 6 m. La fixation et l'emplacement seront vérifiés après carrossage.
9.4 Feux de position arrière : 2
9.5 Indicateurs de changement de direction :
9.5.1 Avant : 2, groupés aux feux de route.
9.5.2 Arrière : 2, groupés avec les feux de position arrière.
9.5.3 Latéraux : 2, indépendants.
9.6 Feux stop : 2, groupés avec les feux de position arrière.
9.6.1 3ème feux de stop : sans objet.
9.7 Eclairage de la plaque d'immatriculation : 2, indépendants.
9.8 Dispositifs réfléchissants :
9.8.1 Avant : néant.
9.8.2 Arrière : 2, groupés avec les feux de position arrière.
9.8.3 Latéraux : installation à réaliser lors du carrossage des véhicules d'une longueur supérieure à 6 m. La fixation et l'emplacement seront vérifiés après carrossage.
9.9 Feux de détresse : par actionnement simultané des indicateurs de changement de direction.
9.10 Feux de marche arrière : 2, groupés avec les feux de position arrière.
9.11 Feux de brouillard :
9.11.1 Avant : 2, indépendants en option.
9.11.2 Arrière : 2, groupés avec les feux de position arrière.
9.12 Feux d'encombrement :
9.12.1 Avant : installation à réaliser lors du carrossage des véhicules d'une largeur supérieure à 2,10 m.
9.12.2 Arrière : installation à réaliser lors du carrossage des véhicules d'une largeur supérieure à 2,10 m.

10 DIVERS

10.1 Accessoires :
10.1.1 Essuie-glace : 2, à deux vitesses.
10.1.2 Lave-glace : oui.
10.1.3 Rétroviseurs :
10.1.3.1 Extérieur : 2
- bras court : pour $l \leq 1900$, en variante usine, voir § 2.12,
- bras long : pour $1900 < l \leq 2200$, en variante usine, voir § 2.12.

10.1.3.2 Intérieur : 1 en option.
10.1.4 Avertisseur sonore : 1
10.1.5 Dispositif antivol : oui, par blocage de la colonne de direction (et transpondeur en option).
10.1.6 Extincteur : non.
10.1.7 Dispositif de chauffage additionnel : non.
10.2 Marques d'identité :
10.2.1 Emplacement de la plaque du constructeur : à l'intérieur de la cabine, sur le montant arrière de la porte côté conducteur.
10.2.2 Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification : sur le longeron droit au niveau de l'essieu arrière.
10.2.3 Structure du numéro d'identification :

V	F	6	S	G	F	F	2	4	6	0	0	0	0	0	0	1
Code constructeur			Descripteur						Indicateur							
			Cabine S/D	Moteur G/H	Boîte F/T	Famille véhicule										

10.2.4 Le numéro d'identification commence à :

V	F	6	*	*	*	F	2	4	6	0	0	0	0	0	0	2

Le type figure sur la plaque constructeur.
10.2.5 Identification du moteur : sur le côté gauche du bloc moteur.

11 VISITES TECHNIQUES (sans objet).

PROCES-VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du constructeur RENAULT TRUCKS SAS, 99 Route de LYON, 69802 SAINT PRIEST que les véhicules de :

- catégorie internationale :	N1
- genre :	châssis-cabine pour CTTE ou pour VASP
- marque :	RENAULT
- type, variante, version :	SGFF24-35-25, SGFF24-35-29, SGFF24-35-34, SHFF24-35-25, SHTF24-35-25, SHFF24-35-29, SHTF24-35-29, SHFF24-35-34, SHTF24-35-34, DHFF24-35-29, DHTF24-35-29, DHFF24-35-34, DHTF24-35-34.

livrés en châssis-cabine satisfont aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule concerné.

Il devra être vérifié après complément du véhicule qu'il satisfait aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule complété.

Cette extension est motivée par l'ajout du PTRA 7t (pour le type SGFF24-35)

Nota : véhicule conforme aux limites du niveau B de la directive 2003/76/CE.

Mentions particulières : néant.

Fait à LYON, le 05 juillet 2007

l'attaché à la division des contrôles techniques,
ingénieur de l'industrie et des mines

Alain DANIERE

Vu, approuvé et enregistré sous le numéro **L-0019-07-01**

Fait à LYON, le 6 Juillet 2007

Pour le directeur régional de l'Industrie, de la recherche et de l'environnement,
et par délégation,
l'attaché à la division des contrôles techniques, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines.

Jean-Luc PRAT

CERTIFICAT DE CONFORMITE (véhicules livrés en châssis-cabine)

Je soussigné, RENAULT TRUCKS SAS - 99 Route de LYON - 69802 SAINT PRIEST, constructeur, certifie :

A : Que le véhicule livré :

(1) en châssis-cabine **(voir notas)**
(2) dénomination

D.1	Marque	**RENAULT**
D.2	Type, Variante, Version * :	**SGFF24-35-25**
D.3	Dénomination commerciale	**MAXITY**
E	N° d'identification ou n° d'ordre dans la série du type (1)	***VF6SGFF2481046141***
F.1	Masse en charge maximale techniquement admissible (kg)	**3500**
F.2	Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (kg)	**3500**
F3	Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA) (kg)*	**7000**
J	Catégorie internationale	**N1**
J.1	Genre national*	**Châssis cabine pour CTTE**
K	Numéro de la réception par type	**L-0019-07-01**
P.1	Cylindrée (cm^3)	**2488**
P.2	Puissance nette maxi (kW) *	**81**
P.3	Source d'énergie	**GO**
P.6	Puissance administrative (CV)	**8**
S.1	Nombre de places assises (y compris celle du conducteur)*	**3**
U.1	Niveau sonore à l'arrêt (dB(A)) *	**93**
U.2	Régime de rotation du moteur lui correspondant (mn^{-1})	**2700**
V.7	C02 (g/km) *	**Pour ce véhicule, pont : 4,111** - avec pont **4,111 : 261** - avec pont **4,625 : 244**
V.9	Classe environnementale	**70220*0376B**

- est entièrement conforme au type variante version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus ;
- sort de nos usines (magasins) le :
- pour être livré à :

(Nom et adresse de l'acheteur ou, à défaut, du concessionnaire)

B : Que le véhicule sort de nos usines (magasins) le :

Fait à Lyon, le 17/03/2008

Gérard ARMANET
Responsable pôle Order Management
RENAULT TRUCKS SAS

(2) Références communautaires de la directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation.

NOTA 1 : pour obtenir l'immatriculation dans le genre CTTE du véhicule livré en châssis-cabine, désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type et
- soit un certificat de carrossage conforme à l'annexe VII de l'arrêté du 19 Juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles
- soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès-verbal de réception complémentaire ;
- soit un procès-verbal de réception à titre isolé.

NOTA 2 : pour obtenir l'immatriculation dans le genre VASP (sauf BOM), du véhicule livré en châssis cabine, désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type et :
- soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès-verbal de réception complémentaire ;
- soit un procès verbal de réception à titre isolé.

3 MOTEUR

3.1 Dénomination : YD25 81 96
3.1.1 Marque : RENAULT ou NISSAN MOTOR IBERICA.
3.1.2 Marquage moteur : sur le côté gauche du moteur.
3.2 Description générale :
3.2.1 Genre : Diesel - 4 temps.
3.2.2 Principe de fonctionnement : moteur à combustion interne à pistons en mouvement alternatif et vilebrequin.
3.2.3 Suralimentation : par turbocompresseur entraîné par les gaz d'échappement avecéchangeur air-air.
3.2.4 Dispositif anti-pollution : EGR.
3.3 Nombre et disposition des cylindres : 4 en ligne.
3.4 Cylindrée (cm^3) 2488
3.5 Rapport volumétrique de compression (± 1,5) : 16,5
3.6 Puissance maximale (kW) : 81 96
3.7 Régime de puissance maximale (tr/min) : 3600
3.8 Couple maximal (daNm ISO) : 25 27
3.9 Régime de couple maximal (tr/min) : 2000
3.10 Régime de rotation maximal (tr/min) (± 100) : 4900
3.11 Carburant utilisé : gazole.
3.12 Réservoir de carburant :
3.12.1 Emplacement : dans l'empattement côté droit
3.12.2 Capacité (litres) : 90
3.12.3 Matériau : Plastique
3.13 Mode d'alimentation du moteur : par injecteurs (injection directe) et rampe commune.
3.14 Type de filtre à air : sec.
3.15 Allumage : par compression.
3.16 Tension d'alimentation des circuits électriques (V) : 12
3.17 Dispositif d'antiparasitage : non.
3.18 Refroidissement du moteur : par circulation d'eau forcée avec radiateur et ventilateur débrayable avec viscocoupleur (+ ventilateur électrique en option).
3.19 Nombre de silencieux d'échappement : 1 + 1 catalyseur
3.20 Niveau sonore au point fixe : 93 87
3.20.1 Valeur du niveau sonore (dB(A)) :
3.20.2 Régime de rotation correspondant (tr/min) : 2700
3.20.3 Position de la sortie de l'échappement : au milieu du véhicule côté gauche.
3.21 Emplacement du symbole de la valeur corrigée du coefficient d'absorption :
- sur le dessous de la cabine côté gauche pour cabine **S**,
- sous la banquette passager pour la cabine **D**.

3.22 Consommations conventionnelles de carburants (l/100 km) :

SGFF24-35 :

Rapport de pont	4,111	4,625
Cycle urbain	11,6	9,2
Cycle route	8,9	9,2
Cycle mixte	9,9	9,2

SHFF24-35 / DHFF-24-35 / SHTF24-35 / DHTF24-35:

Rapport de pont 4,111	5V	6V
Cycle urbain	11,8	10,4
Cycle route	9,0	8,7
Cycle mixte	10,1	9,3

3.23 Emissions massiques de dioxide de carbone (CO2) / (g/km) :

SGFF24-35 :

Rapport de pont	4,111	4,625
Cycle urbain	307	244
Cycle route	235	244
Cycle mixte	261	244

SHFF24-35 / DHFF-24-35 / SHTF24-35 / DHTF24-35:

Rapport de pont 4,111	5V	6V
Cycle urbain	311	275
Cycle route	239	231
Cycle mixte	266	247

3.24 Classe environnementale : 70220*0376B

4 TRANSMISSION DU MOUVEMENT

Type de boîte de vitesses :
Boîte mécanique, 5 ou 6 rapports en marche avant et 1 en marche arrière.
Rapports : voir tableaux ci-après.

4.1.1 Emplacement du (ou des) levier(s) de commande : au plancher.
4.2 Type d'embrayage : monodisque à sec.
4.2.1 Mode de commande : hydraulique.
4.3 Type de transmission entre la boîte de vitesses et les roues : arbre de transmission.
4.4 Démultiplication de la transmission :
4.4.1 Dimensions et circonférence de roulement des pneumatiques de référence (mm) : 195/70 R15 (1995).
4.4.2 Démultiplications et vitesses à 1000 tr/min :
G (81 kW) ou H (96 kW). F (Boîte 5 rapports)

SGFF24-35 et SHFF24-35 et DHFF-24-35 :

Combinaisons des vitesses	Rapports de boîte	Rapports du pont	Démultiplications totales	Vitesses à 1000 tr/mn (en km/h)
1ère	4,660	4,111	19,157	6,248
2ème	2,390		9,825	12,183
3ème	1,380		5,673	21,099
4ème	1,000		4,111	29,117
5ème	0,830		3,412	35,081
AR	4,094		16,830	7,112

Nota : autres rapports pont possible : **4,625** avec puissance **G** (81 kW) pour type **SGFF24-35.**

T (Boîte 6 rapports).

SHTF24-35 et DHTF24-35 :

Combinaisons des vitesses	Rapports de boîte	Rapports du pont	Démultiplications totales	Vitesses à 1000 tr/mn (en km/h)
1ère	5,375	4,111	22,097	5,417
2ème	3,154		12,966	9,232
3ème	2,041		8,391	14,266
4ème	1,365		5,612	21,331
5ème	1,000		4,111	29,117
6ème	0,790		3,248	36,857
AR	4,830		19,856	6,028

Les rapports de la boîte et du pont sont donnés comme le quotient de la vitesse de rotation de sortie sur la vitesse de rotation d'entrée.

4.5 Vitesse maximale calculée au régime de puissance maximale : 133 km/h.
4.6 Indicateur de vitesse : oui.
4.7 Compteur kilométrique : oui.
4.8 Chronotachygraphe : sur demande.

5 SUSPENSION

5.1 Avant :
Suspension indépendante composée d'un triangle inférieur et supérieur (de chaque côté), 1 ressort transversal (2 en option), 2 amortisseurs télescopiques hydrauliques, 1 barre stabilisatrice.
5.2 Arrière :
Suspension mécanique composée d'un essieu rigide, 2 ressorts à 3 lames, 2 amortisseurs télescopiques hydrauliques, 1 barre stabilisatrice.

6 DIRECTION

6.1 Type de direction : à vis globique (assistance hydraulique)
6.2 Diamètres de braquage hors tout (m) :

Type Variante Version	Diamètre de braquage
SGFF24-35-25	10,58
SGFF24-35-29	11,88
SHFF24-35-25 SHTF24-35-25	10,58
SHFF24-35-29 SHTF24-35-29	11,88
SHFF24-35-34 SHTF24-35-34	13,48
DHFF24-35-29 DHTF24-35-29	11,90
DHFF24-35-34 DHTF24-35-34	13,52

7 FREINAGE

7.1 Frein de service : système de freinage à double circuit agissant respectivement sur les roues avant et arrières (type I-I).
7.2 Répartiteur de freinage :
Sans ABS : le répartiteur de freinage module l'effort sur les roues arrière en fonction de la charge sur l'essieu 2
Avec ABS : fonction gérée électroniquement.
7.2.1 Dispositif antibloqueur des roues : en option, 1 capteur par roue catégorie 1.
7.3 Freins de secours : constitué par l'indépendance des circuits du frein de service.
7.4 Frein de stationnement : levier à main agissant sur les roues arrière.
7.5 Mode de transmission des efforts aux roues :
7.5.1 Frein de service : fluide hydraulique.
7.5.2 Frein de secours : fluide hydraulique.
7.5.3 Frein de stationnement : par câbles.
7.6 Assistance des freins :
7.6.1 Frein de service : par pompe à vide entraînée par le moteur avec une capacité à dépression.
7.6.2 Frein de secours : par pompe à vide entraînée par le moteur avec une capacité à dépression.
7.6.3 Frein de stationnement : sans objet.